



DIRECTION COMMERCIALE FRANCE
Rue Cugnot, Z.I. du Brézet
63040 CLERMONT FERRAND CEDEX 9, France

Clermont-Ferrand, le 24 Mai 2019

Objet : Barèmes de facturation des pneumatiques Tourisme, SUV et Camionnette

Madame, Monsieur, Cher client,

Le groupe Michelin poursuit la construction de sa politique mondiale de prix.

Après les pneumatiques Tourisme et SUV, nous étendons cette démarche aux pneumatiques Camionnette. Par conséquent, le barème de facturation des pneumatiques **Michelin Camionnette Été augmentera en moyenne de +2%**. Les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} Juillet 2019.

Nous vous annonçons également la commercialisation du **pneu BFGoodrich Radial T/A** conçu pour être monté sur des voitures de collection, ayant une date de mise en circulation antérieure au 01/10/1990.

Ce pneu sera vendu exclusivement en **prix net net**.

Vous trouverez ci-joint la fiche produit du pneu BFGoodrich Radial T/A.

Pour rappel, nos Barèmes de Facturation et fiches produit sont disponibles en téléchargement sur notre site digitalbox.michelin.fr.

Nos équipes commerciales se tiennent à votre disposition pour vous présenter l'ensemble de ces évolutions en détail.

Nous vous rappelons également que nos Conditions Générales de Vente figurant au dos des Barèmes de Facturation et sur notre site digitalbox.michelin.fr sont également reproduites au dos du présent courrier. Toute commande de votre part entraîne acceptation sans réserve de ces conditions générales de vente.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La Direction Commerciale France

N.B. : Nos Barèmes de Facturation sont hors taxe et intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés.

* : estimation basée sur un mix interne Groupe Michelin

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FRANCE METROPOLITAINE

1. Toute commande de produits portant sur l'une des marques du groupe Michelin (ci-après les « **Produits** ») à la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (ci-après « **Michelin** ») passée par un client professionnel (ci-après le « **Client** ») entraîne acceptation sans réserve par le Client de toutes les stipulations des présentes conditions générales de vente, qui priment sur toute clause figurant sur la correspondance ou les documents juridiques et commerciaux du Client et notamment ses conditions générales d'achat, et ce quel que soit le moment où ils auront été portés à la connaissance de Michelin.

2. Par le simple fait d'entrer en relation commerciale avec Michelin, le Client accepte la transmission par courriel d'informations relatives à celle-ci (ex. barème de facturation, documentation technique, historique des achats, information sur la livraison etc...). Le Client accepte également les conditions générales d'utilisation des transactions électroniques disponibles à l'adresse électronique suivante : <https://www.bibserve.com/MichelinSCEBE/LoginServlet>.

3. Les prix applicables sont ceux des barèmes de facturation de Michelin en vigueur au jour de l'émission de la facture (ci-après les « **BF** »). Les BF en vigueur sont modifiables à tout moment par Michelin, avec respect d'un préavis d'au moins 15 jours afin de permettre une éventuelle annulation des commandes en cours par le Client. Les Produits livrés ne sont ni repris, ni échangés.

4. Une commande de Produits peut être réduite ou annulée par Michelin en fonction de la disponibilité de ces derniers. Les modifications ou annulations de commandes par le Client ne seront prises en considération par Michelin que si elles sont reçues par Michelin par écrit avant l'expédition des Produits. Michelin s'engage, dans la mesure du possible, à expédier tous les Produits commandés par le Client, sans pour autant encourir une quelconque responsabilité ni pénalités du fait du retard dans ces expéditions ou du fait qu'elles soient incomplètes. L'indisponibilité d'un Produit résultant d'une interruption de fabrication, d'une pénurie ou d'une toute autre circonstance, ne peut avoir d'effet sur le reste de la commande, ni engager de quelque manière que ce soit la responsabilité de Michelin.

5. Les dates de livraison prévues sont précisées dans la mesure du possible, mais ne sont données qu'à titre indicatif et n'engagent pas Michelin. Le non-respect des dates de livraison prévues n'ouvre aucun droit à dommages et intérêts, à compensation, au non-paiement du prix des Produits livrés, ni à aucune autre indemnité de quelque nature qu'elle soit au profit du Client.

6. La date de livraison effective d'une commande de Produits passée à Michelin est fixée par son système d'information, notamment mais non exclusivement, en fonction de la disponibilité de la quantité commandée. Michelin ayant décidé de limiter à quatre le nombre de livraisons partielles d'une même ligne de commande, en cas de tension de sa chaîne d'approvisionnement sur une référence de l'un de ses Produits à un moment donné, il y a une probabilité pour que les plus petites commandes de cette référence soient servies avant des commandes plus importantes au cours de ladite période en tension.

7. Le Client doit s'assurer de l'état des Produits au moment de la livraison. En cas de manquants, avaries, retards, etc..., le Client doit impérativement formuler ses réserves détaillées par écrit sur le document de transport, et confirmer celles-ci au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours de la livraison et informer immédiatement Michelin par l'envoi d'une copie de la lettre adressée au transporteur pour lui permettre d'exercer ses recours. Le Client sera tenu pour responsable de tout préjudice subi par Michelin du fait du non-respect par le Client de la procédure prévue ci-dessus.

8. Outre les réclamations à destination du transporteur selon la procédure décrite ci-dessus, toute réclamation portant sur les Produits adressée à Michelin doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit (8) jours suivant la date de réception des Produits non conformes ou défectueux. Le Client devra prouver que les Produits livrés ne sont pas conformes aux mentions figurant sur la commande et/ou sur les documents d'expédition. Michelin se réserve le droit de procéder à toute vérification sur place. Le Client ne pourra en aucun cas retourner des Produits sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de Michelin, qui pourra à son choix soit remplacer les Produits, soit établir un avoir en faveur du Client d'un montant égal au prix payé par ce dernier pour les Produits non-conformes ou défectueux.

9. Sauf convention particulière, les Produits sont payables par prélèvement ou par virement, à échéance de 30 jours fin de mois, date de facture, quel que soit le mode de livraison. Le paiement comptant n'ouvre droit à aucun escompte. Un règlement effectué différemment n'entraîne ni modification, ni novation aux conditions de paiement. Michelin se réserve le droit de demander un paiement anticipé.

10. Le défaut de paiement à la date prévue entraîne la facturation de pénalités de retard au taux de 5% l'an et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture. Le défaut de paiement d'une seule facture rend immédiatement et de plein droit, sans mise en demeure préalable, exigible toutes les factures de Michelin, même celles non encore échues. Michelin pourra, en outre, en cas de non-paiement total ou partiel aux dates d'échéance, suspendre toute livraison de Produits jusqu'à régularisation des échéances ou exiger un paiement anticipé ou toute autre forme de garantie de paiement pour les commandes futures du Client.

11. Le transfert des risques, relatifs aux Produits et aux palettes fer, au Client s'effectue, sauf convention contraire convenue entre les parties, lors de la remise des Produits par le transporteur au Client, moment auquel la délivrance des Produits par Michelin au Client est réputée avoir eu lieu.

12. Les Produits sont vendus sous réserve de propriété : le transfert de propriété est subordonné au complet paiement du prix en principal et en intérêt, à l'échéance convenue, par le Client. Le Client s'engage à entretenir et à assurer les Produits au profit de qui il appartient, contre tous les risques qu'ils peuvent courir ou occasionner dès leur livraison. Le Client est autorisé à revendre les Produits pour les besoins normaux de son commerce. Cependant, si le Client ne paie pas une facture à son échéance, l'autorisation de revendre

les Produits prendra automatiquement fin. En cas de non-paiement à la date d'échéance, de tout ou partie du prix des Produits, Michelin se réserve le droit de revendiquer immédiatement les Produits étant entendu que les Produits encore détenus par le Client seront présumés être ceux restés impayés. Tous les frais de reprise des Produits et de remise en état des Produits seront à la charge du Client. La restitution des Produits impayés sera due par le Client défaillant à ses frais et risques, sur mise en demeure de Michelin par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas où Michelin devrait revendiquer les Produits, il sera dispensé de restituer les acomptes reçus sur le prix dès lors qu'ils peuvent se compenser avec les sommes dues par le Client (notamment les frais de restitution ou de remise en état).

13. La compensation peut être opposée entre les sommes dues par Michelin à son Client et celles dont il serait lui-même débiteur, même si toutes les conditions de la compensation légale ne sont pas réunies.

14. Les rabais, remises ou ristournes consécutifs à certaines ventes et/ou soumis à des conditions de réalisations périodiques ne sont dus au Client que si à la date prévue pour leur paiement, les créances exigibles de Michelin ont été entièrement réglées. Seules les ristournes et rémunération de prestations de services supérieures à 10 € HT sont dues par Michelin.

15. Le Client s'engage à se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de fourniture, vente, transfert, exportation, re-transfert, ou ré-exportation des Produits Michelin, incluant notamment les sanctions économiques, les règles en matière de contrôle des exportations et les embargos commerciaux (« **Sanctions** »). Le Client, directement ou indirectement, ne doit pas, par ses actions, exposer Michelin à un risque de violation des Sanctions applicables ou de la politique Michelin, qui est disponible à l'adresse suivante : <http://www.michelin.fr/web/politique-embargo>

16. Les marques et numéros figurant sur les Produits ne doivent être ni altérés ni dénaturés, en totalité ou en partie. Il est interdit au Client de vendre les Produits qui auraient subi une altération ou une dénaturation. Les Produits déclassés et les pneumatiques rechapés doivent être revendus comme tels.

17. Lors de leur vérification ou au cours du rechapage, les carcasses peuvent être classées « **Déchets** ». Cela signifie que la carcasse n'est plus utilisable et que son usage présenterait des risques importants en terme de sécurité. Ainsi, en envoyant les carcasses pour rechapage, le Client renonce à la propriété de ces dernières si elles sont classées « **Déchets** ». Aucun retour ne pourra être fait et aucune indemnité ne sera versée au Client, Michelin prenant à sa charge le traitement du « **Déchet** ».

18. Michelin est responsable dans les conditions de droit commun uniquement des dommages matériels directs survenus au Client à l'occasion de l'exécution de la commande des Produits et /ou des Services. La responsabilité de Michelin est plafonnée, tous dommages confondus, au montant facturé par Michelin au Client sur les douze derniers mois précédant la date de survenance du sinistre. Ces limites de responsabilité ne sont pas applicables aux dommages corporels. La responsabilité de Michelin ne peut être recherchée pour un dommage, quel qu'il soit, relevant d'un usage anormal de ses Produits. Les conditions édictées par Michelin concernant notamment le stockage, le choix, le montage, le gonflage, la pression, l'utilisation, les limites d'usage, les réparations, les recrages (Poids Lourds) et l'entretien des pneumatiques doivent être respectées par le Client également tenu d'en informer les utilisateurs. Aucune réparation ne doit être entreprise sans avoir préalablement démonté le pneumatique. Le Client doit s'assurer que ses préposés reçoivent une formation appropriée en ce qui concerne la vente, le montage et la réparation de pneumatiques. Le Client peut consulter les techniciens de Michelin, sa documentation technique, et son site internet à l'adresse : « www.michelin.fr ».

19. Les palettes fer mises à disposition par Michelin restent sa propriété. Les palettes fer sont exclusivement destinées à stocker les Produits de marque du groupe Michelin. Le Client reste responsable de la garde des palettes et s'engage à les restituer en bon état. En cas de non restitution ou de restitution de palettes défectueuses les palettes seront facturées 200€ HT l'unité.

20. Le Client est informé que, dans le cadre de la gestion des opérations relatives à la relation contractuelle avec ses Clients, des données à caractère personnel sont traitées par Michelin, en tant que responsable de traitement en conformité avec la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et ses éventuelles mises à jour ainsi qu'avec les textes adoptés au sein de l'Union européenne. Les données traitées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant, ses sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver hors UE. Les données concernées sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle augmentée des durées de prescription légale. En cas de transfert de données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Le Client peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à disposition sur simple demande au Customer Service. Le Client bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition pour raisons légitimes, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort. Le Client peut exercer les droits dont il dispose en s'adressant à la : « Manufacture Française des Pneumatiques Michelin - Customer Service EUR/RAC - Rue Cugnot ZI du Brézet 63040 Clermont Ferrand cedex 9 ». Les Clients peuvent en cas de contestation former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr>.

21. Les relations entre Michelin et le Client seront régies par le droit français. Toutes contestations relatives à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes conditions générales de vente comme de leurs suites, seront soumises à la compétence exclusive des Tribunaux de Clermont-Ferrand, quel que soit le lieu de livraison, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs nonobstant toute clause contraire.